

CLASSE AGRO-VÉTO POST BTS

VOIE SCOLAIRE
1 ANACCÈS
PAR CONCOURS

CONDITIONS D'ADMISSION - CONCOURS

Cette classe est uniquement accessible par le concours commun d'accès aux écoles d'ingénieur ou aux écoles vétérinaires.

Ce concours est destiné aux étudiants inscrits en deuxième année de BTS, BTSA ou BTSM

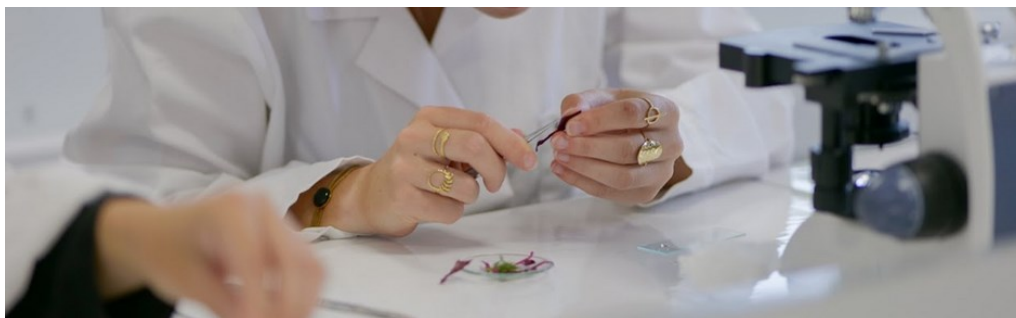
L'admission est conditionnée par la réussite au concours.

Le concours donne accès à l'une des 11 classes agro véto post BTSA et BTS, selon les vœux exprimés et l'ordre de mérite.

La gestion du concours d'entrée dans la classe agro véto est assurée par le Service des concours Agronomiques et Vétérinaires (SCAV)

<https://www.concours-agro-veto.net/>

Inscription entre la mi-décembre et la mi-janvier.



MODALITÉS DU CONCOURS

- Épreuves d'admissibilité : sélection sur dossier, ainsi qu'une épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques (2h30).
- Épreuves d'admission orale : entretien de 40mn avec un jury ou plusieurs mini-entretiens.
- Retrouvez tous les détails sur la notice « instructions relatives aux concours communs voie BTSA et BTS » sur le site du SCAV dans la rubrique « espace concours — Se préparer »



POURSUITE D'ÉTUDES

Une commission nationale de suivi de cette formation va, au regard des évaluations, prononcer l'affectation et l'admission (selon l'ordre de mérite et les vœux des étudiants) :

- ◆ Agro : première année de cycle d'ingénieur d'une des écoles d'ingénieurs.
- ◆ Vétô : deuxième année d'une des écoles vétérinaires.

La classe agro véto est un excellent tremplin pour les titulaires d'un BTS pour poursuivre des études supérieures longues de qualité.





ORGANISATION de la FORMATION

Cette formation propédeutique d'une durée d'un an a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances et compétences nécessaires à une poursuite d'étude d'ingénieur ou d'études vétérinaires.

La formation est divisée en 2 semestres de 16 semaines de cours, 1 semaine de révisions et 1 semaine d'examen conduisant à l'obtention de 60 ECTS.

La formation, en faible effectif, privilégie une pédagogie individualisée intégrant de l'aide personnelle et des travaux de groupe (projet scientifique expérimental et projet de médiation scientifique).

Aide personnalisée (AP) assurée par les enseignants en complément des autres activités pédagogiques

Équipe enseignante d'expérience fortement investie

Bâtiment autonome équipé en informatique accessible 24h/24

RÉPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE

Biologie - Écologie	9 h
Mathématiques - Informatique	9 h
Physique - Chimie	9 h
Lettres modernes - Philosophie	6 h
Langue vivante anglais	4 h
Projet interdisciplinaire de médiation scientifique	1.5 h
Activité collaborative en sciences	1.5 h
Accompagnement personnalisé	450 heures annuelles

Au second semestre, une partie de l'enseignement diffère entre les futurs ingénieurs et les futurs vétérinaires.

Restauration et hébergement en chambre individuelle ou double.

Possibilité de rester le week-end et les petites vacances.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ◆ Des épreuves de contrôle continu et des épreuves communes nationales (janvier et juin) à l'écrit et à l'oral selon la matière.
- ◆ Une soutenance du projet scientifique et une présentation en groupe du projet de médiation scientifique conduisant à une évaluation de chaque étudiant individuellement.

LEGTA de BESANCON
 Lycée Granvelle
 2 rue des Chanets
 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE
 Tél : 03 81 58 61 41
 legta.besancon@educagri.fr
 granvelle.educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

